



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

037-213700545-20250225-DCM2025-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2025

Publication : 03/03/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département d'INDRE-ET-LOIRE  
Arrondissement de TOURS  
Canton de VOUVRAY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 25 février 2025

L'an deux mil vingt cinq, le mardi 25 février, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 19 février 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Christian DRUELLE, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Olivia ETIENNE, David GUIOT, Stéphanie AK, David MILLARD, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoir : 6

Jean-Michel BIZET a donné pouvoir à Christine BERENGUER, Loetitia DIFRAYA a donné pouvoir à David GUIOT, Jean-François TRAINSON a donné pouvoir à Stéphanie AK, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Floriane MARINA a donné pouvoir à Olivia ETIENNE, Damien COCHARD a donné pouvoir à Marie-Eve GAPIN.

Absents non représentés : 0

Votants : 27

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER  
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

### Délibération n° 2025-09 Bilan des cessions et acquisitions 2024

Monsieur le Maire cède la parole à M. Damour, Adjoint au Maire, qui explique à l'assemblée que l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

Aussi, conformément à cet article, le tableau ci-après récapitule les acquisitions et les cessions immobilières opérées en 2024.

#### 1. Acquisitions amiables

Date	Objet	Adresse	Réf. cadastrale	Cédant	Montant (€)
NEANT					

#### 2. Échanges

Date	Objet	Adresse	Réf. cadastrale	Cédant	Montant (€)
NEANT					

### 3. Cessions

Date	Objet	Adresse	Réf. cadastrale	Surface	Acquéreur	Montant (€)
09/04/2024	Terrain non bâti	Lieudit « Grande pièce » - Ferme de Chanceaux	ZP 521	271 m2	SAS Chanceaux Dis	8 000 €

- . Montant des acquisitions : 0 €
- . Montant des cessions : 8 000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré :

-PREND acte du bilan des acquisitions et des cessions opérées en 2024 sur le territoire de la commune tel que présenté ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme,  
Chanceaux-sur-Choisille, le 25 février 2025,

La Secrétaire de séance,

Christine BERENGUER.

Le Maire

Christian DRUET



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.*